

La position de EMB

EMB est reconnaissant pour l'établissement du groupe à haut niveau (GHN). La réunion du GHN sur le lait est l'une des réactions des Ministres de l'agriculture et de la Commission aux protestations persistantes des producteurs de lait européens qui se sont associés ensemble dans EMB. Ainsi, les ministres et la Commission envoient le signal qu'ils sentent qu'il est nécessaire de mettre un terme à la situation si catastrophique des producteurs de lait européens et de l'améliorer activement.

La réunion du GHN donne une occasion de discuter sérieusement les problèmes structureaux du marché laitier dont souffrent les producteurs, et de fournir ainsi matière à réflexion pour que les réunions de formation de l'opinion des ministres provoquent le changement requis par la situation aussi rapidement que possible.

1) Préambule

La situation économique des exploitations laitières européennes est insupportable. La production de lait dans l'Union européenne s'est transformée en destruction des moyens d'existence et du capital. C'est indigne du travail des producteurs de lait et de leurs familles. Et c'est tout aussi indigne de l'Union européenne, qui dans les stratégies de Lisbonne et de Göteborg a fixé elle-même l'objectif d'être le leader mondial dans l'innovation, l'emploi, et la durabilité écologique et sociale. La situation aux exploitations laitières empêche les investissements, empêche les innovations et va diamétralement à l'encontre de tous les efforts vers le développement durable des régions rurales en Europe.

La destruction des moyens d'existence et du capital des exploitations laitières aurait pu être évitée et aurait dû être évitée. Les mécanismes étaient en place pour le faire, cela est incontestable. Mais ils n'ont pas été appliqués à cette fin. Les propositions de la Commission et les décisions des ministres sont allées dans une autre direction.

L'effondrement des prix du lait payés aux producteurs suit les mécanismes du marché, à savoir que le prix est déterminé plus ou moins par l'offre et la demande. Quand l'offre dépasse la demande, le prix chute. Ce que nous avons vu ces dernières années et décennies montre que sur le marché laitier européen, qui comporte des qualités essentiellement interchangeables, il suffit d'excédents relativement faibles pour produire des effondrements de prix disproportionnés.

Dès le début 2008, il était évident d'après les rapports de la Commission européenne que la demande ne montait pas mais chutait, contrairement aux prévisions de marché¹ de la Commission.

Cependant, suivant la proposition de la Commission européenne et l'insistance de quelques Etats membres, les ministres de l'agriculture ont décidé en mars 2008 d'augmenter les quotas laitiers de 2% en date de 01.04.2008. La demande a continué à tomber les mois suivants. Néanmoins, au cours du bilan de santé, les ministres de l'agriculture européens ont décidé en novembre 2008 des augmentations ultérieures des quotas laitiers.

Pour des réactions sur les marchés laitiers il n'était pas et il n'est pas crucial que les quotas augmentés par les politiciens soient produits dans chaque Etat membre. Par contre le signal crucial pour les marchés est que, à la lumière de la baisse de la demande, rien n'a été fait pour ajuster l'offre à la demande en baisse, c.-à-d. pour réduire l'offre temporairement. Ceci a signalé que l'offre peut être encore augmentée.

¹ COM Dera1 (2007) 800 finaux. Rapport de la Commission au Conseil - perspectives du marché pour le secteur laitier. 12.12.2007.

Le crédule a simplement vu dans les décisions des ministres et de la Commission une tentative par les politiciens de se retirer de créer des conditions de base pour le marché laitier.

En fait, cependant, le plein choc des décisions a été ressenti seulement par les producteurs de lait. La surabondance de lait dans l'UE qui s'est encore accrue en 2009 a eu comme conséquence des prix à la production catastrophiques. Les prix à la production dans les pays principaux producteurs sont descendus à des niveaux record.

Bien que l'industrie laitière ait enregistré des diminutions de chiffre d'affaires, à la différence des producteurs de lait, elle avait toujours la possibilité de compenser sensiblement sa perte de bénéfice en achetant le lait des prix inférieurs.

En termes structureux, les producteurs de lait sont le lien le plus faible dans la chaîne alimentaire. Ce n'est pas une conclusion nouvelle.

Ceux qui ont pris les décisions en 2008 d'augmenter les quotas avec l'intention de laisser davantage les acteurs du marché laitier à leurs propres dispositifs, auraient pu et dû prévoir que, étant donné la situation manifeste d'excédents, ces décisions frapperaient le lien le plus faible dans la chaîne - les producteurs de lait - le plus dur.

Ils n'ont pas donné aux producteurs de lait le temps et les conditions légales de base pour se préparer à cette situation.

C'est pourquoi la Commission et les ministres de l'agriculture sont maintenant d'autant plus responsables et invités à soutenir les producteurs de lait, dans cette situation prévisible, avec des mesures structurelles.

L'asymétrie à laquelle le Commission européen se réfère dans sa dernière communication² ne peut pas être remplacée ou égalisée par des paiements directs, l'intervention ou des subventions à l'exportation. Cette asymétrie réclame des changements structurels du cadre juridique de base.

Il reste assez de temps avant 2015 d'accomplir ces tâches pressantes. Nous devrions tous avoir le courage de prendre cette première mesure avant la deuxième, et de ne pas reculer des décisions de révision jusqu'à ce que les conditions préalables requises soient en place dans le cadre juridique et mises en application.

Nous voudrions également clarifier une chose dans les circonstances actuelles, avant que nous nous tournions vers vos questions concrètes lors de la réunion d'aujourd'hui : les producteurs de lait organisés dans l'EMB ne préconisent pas le système des quotas laitiers en Europe d'avant 2008. Plus des deux tiers des exploitations ont abandonné la production laitière depuis 1983. L'EMB ne se préoccupe pas de sauver un système qui jusqu'ici n'a fait rien pour sortir les producteurs de lait de leur position structurellement la plus faible sur le marché laitier.

Au lieu de cela c'est le souci de l'EMB de venir avec et de réaliser les conditions de base qui soutiennent l'objectif suivant : un marché laitier dans lequel chaque acteur de la chaîne peut réaliser un équilibre d'intérêts qui est juste, c.-à-d. sur un terrain de jeu à même niveau

Le groupe à haut niveau peut faire beaucoup pour aider à atteindre cet objectif. Nous devrions tout saisir ces occasions. Les producteurs de lait européens observent très étroitement ce qui est réalisé dans ce sens.

² COM 2 (2009) 591 : Communication de la Commission : Une meilleure chaîne de fonctionnement d'approvisionnements alimentaires en Europe. Version temporaire. 29.10.2009, S. 5.

La grande résonance auprès du grand public des producteurs de lait d'EMB par les campagnes et les demandes de ces dernières années et mois est un témoignage pour la grande responsabilité de ce groupe à haut niveau , du Conseil et de la Commission.

2) Réponses aux question du groupe à Haut Niveau du 10 novembre

a. Relations contractuelles entre les producteurs de lait et les laiteries en vue de mieux équilibrer l'offre et la demande sur le marché

L'EMB identifie qu'avec cette question le groupe à haut niveau s'engage à réaliser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. L'EMB soutient explicitement ce but.

Cependant, ce but digne ne peut pas être réalisé actuellement par des contrats entre les producteurs de lait et les laiteries. Pour plusieurs raisons :

- Les producteurs et les laiteries de lait poursuivent des intérêts différents, comme c'est le cas des fournisseurs et des acheteurs d'un produit dans n'importe quel secteur de l'économie. Ces différents intérêts existent également précisément en ce qui concerne l'offre et la demande, parce que la position de négociation du côté de la demande (laiteries) est renforcée par une surabondance de lait, tandis que la position de négociation du côté de l'offre (producteurs de lait) est affaiblie par cette surabondance.
- Pour équilibrer l'offre et la demande une réconciliation juste des intérêts des producteurs de lait et des laiteries serait requise concernant le rapport entre l'offre et la demande.
- Le préalable à cet équilibre d'intérêts serait du côté des producteurs et des laiteries d'avoir une position de négociation de force semblable. Mais en fait il y a un déséquilibre saisissant de pouvoir entre les producteurs et les laiteries, au détriment des producteurs. Dans sa communication sur un meilleur fonctionnement de la chaîne alimentaire, la Commission européenne indique qu'il y a « des déséquilibres significatifs dans le pouvoir de négociation ». La Commission se réfère même au risque « de l'asymétrie dans le pouvoir de négociation (...) menant à des pratiques injustes en matière de commerce ».
- L'asymétrie dans le pouvoir de négociation ne peut pas être rectifiée par des « contrats-cadres » ou par une plus grande surveillance de la concurrence de la part des laiteries. Car dans la situation actuelle les laiteries dominantes peuvent prendre pour acquis que l'offre de matière première sera là, même si elles payent aussi peu la matière première que cette année.
- L'asymétrie dans le pouvoir de négociation au détriment des producteurs est due au fait que les producteurs n'ont aucune possibilité d'ajuster leur offre de lait activement et avec flexibilité à la demande (ou étant privé de cette possibilité par l'érosion des quotas).
- Tant qu'on ne leur donne aucune chance de réagir effectivement et de manière commune coordonnée à la baisse des prix par une réduction de la production, ils ne seront jamais en position de négociier. Ce n'est pas assez de se rapporter aux possibilités de chaque producteur de lait individuel de réagir, parce que les réactions des individus n'exercent aucun effet sur le marché, ce que toute l'expérience montre. Ce qui est exigé à la place est la vraie possibilité pour les producteurs à agir à l'unisson ou généralement par des dispositions obligatoires.

En raison du déséquilibre dans le pouvoir de négociation entre les laiteries et les producteurs de lait, les recommandations des politiciens de développer et renforcer davantage les relations contractuelles entre les producteurs et les laiteries semblent cyniques aux producteurs de lait.

Puisque cela ne résoudra pas le problème. Cela transfère les problèmes et les fonctions de la régulation publique des quotas totalement dans la sphère d'action et de prise de décision de l'industrie laitière. Les quotas des laiteries remplaceraient alors les quotas publics. Ce peut être dans l'intérêt de l'industrie laitière, mais nullement il aidera à rectifier l'asymétrie dans le pouvoir de négociation, comme il est proposé. L'EMB peut mais met en garde contre ceci, et les producteurs de lait européens ne l'accepteront pas.

b) Comment renforcer le pouvoir de négociation des producteurs de lait ?

Pour rendre la position des producteurs sur le marché plus forte et réaliser des prix capables de couvrir les frais de production du lait, les conditions de base suivantes sont exigées, qui peuvent seulement avoir l'effet désiré une fois pris ensemble :

1. Agence de surveillance

Pour analyser et estimer l'offre et la demande, on doit installer une agence de surveillance européenne à laquelle chaque acteur du marché laitier est représenté : producteurs de lait (EMB), industrie laitière, distributeurs, consommateurs et politiciens. Cette agence établirait les coûts de production laitière de façon régulière. Le prix à la production capable de couvrir les frais correspondant serait la mesure pour stipuler le volume de lait et l'utilisation de divers mécanismes par l'agence de surveillance.

2. Prélèvement obligatoire

On doit créer une base juridique qui tient compte de l'introduction d'un prélèvement au producteur qui lie chaque producteur de lait à l'UE. Ceci sera employé pour financer la régulation des marchés, c.-à-d. permettant au volume d'être ajusté selon le développement de la demande.

3. Applicabilité universelle

Une limite de l'offre pour toute l'UE, légalement garantie, basée sur les volumes de référence individuels des exploitations, est nécessaire pour permettre aux instruments de formation du marché de mordre.

4. Unifier les producteurs de lait

En conclusion, on doit créer une base juridique qui permette à des producteurs de lait de s'unir au niveau des Etats membres, et en plus dans des coopératives de producteurs qui peuvent opérer indépendamment des laiteries, avec le droit de prendre des mesures efficaces pour l'ajustement flexible de l'offre à la demande réelle du marché.

5. Mesures à court terme pour augmenter les prix à la production

En raison de la crise du marché, un plan par étapes doit assurer les élévations de prix du lait à un niveau capable de couvrir les frais. Pour ceci les politiciens doivent mettre en application une réduction rapide du volume de lait de sorte que les laiteries puissent payer des prix du lait capables de couvrir les frais aussi rapidement que possible.

Ceci réclame les mesures suivantes :

a) Restriction efficace des filets nationaux

b) Geler les augmentations annuelles de quotas, rétroactives au moins à partir du 1.4.2009

c) Une invitation pan-européenne pour une réduction volontaire et limitée dans le temps des volumes. Les fonds du super-prélèvement payé par les producteurs et des aides à l'exportation et les fonds d'intervention peuvent être employés pour cette mesure. De cette façon, ces fonds peuvent être employés d'une manière qui exerce un effet sur le marché et est un avantage direct pour les exploitations laitières.

Les règlements et lois correspondants doivent être adoptés de telle manière qu'ils puissent devenir efficace en temps utile.

c) Transparence au bénéfice des producteurs de lait, de l'industrie laitière, et des consommateurs

Comme pour le pouvoir de négociation il y a également un déséquilibre clair en matière de transparence du marché au détriment des producteurs de lait, et de façon limitée au détriment des laiteries. C'est la distribution qui a la moindre transparence ; la plus grande transparence est dans la production laitière. En termes de développements absolus, temporels et régionaux des volumes, la production laitière est plus transparente qu'aucun autre.

Le problème de cette transparence unilatérale des producteurs de lait est qu'ils ne peuvent réagir activement aux résultats du marché tant qu'on ne leur donne pas la possibilité en commun d'avoir un impact sur les volumes et dès que les quotas ne seront non plus universellement obligatoires.

La transparence est un cachet d'une économie sociale de marché, parce qu'une condition préalable pour la concurrence, ce sont des acteurs informés. Mais la transparence seule est inutile aux acteurs à moins qu'on leur donne la possibilité de réagir aux signaux du marché.

3) suggestion finale

Enfin notre souhait exprès est de vous encourager à faire le travail de groupe à niveau élevé aussi transparent comme possible. Une brève audition des parties concernées peut seulement être considéré comme un commencement. Nous vous offrons expressément notre participation active dans votre groupe pour les prochaines réunions.

D'ailleurs, nous sommes convaincus que la politique laitière de l'UE a également un impact considérable sur d'autres secteurs de la société, par exemple pour les métiers ruraux et commerçants, aussi bien que pour la protection de la nature et l'environnement, la politique de développement, le bien-être des animaux et la protection des consommateurs. Nous proposons donc d'intégrer activement les acteurs sociaux de ces secteurs dans le processus de groupe à haut niveau. Nous, producteurs de lait, n'éviterons nullement cette approche sociale.